

pointe sur la panse d'un vase actuellement au Musée Britannique.

156)

D M
ET MEMORIAE PIAE
DID·VLP·BALBIXISDITISSS
CONL VICTIM ORD RIT EXPIAT
Q VIXIT XXXXVIII

D(uis) M(anibus) et memoriae piae d[e]d[ic]ata Ulp(ii) Balbi[n]i Sditis? s[up]ra s[cri]pti conl[ib]erti victim(is) ord[in]ariis rit[er] expiat(is); q[ui] vivit (annis) XXXVIII.

BULLETTINO DELL' ISTITUTO DI DIRITTO ROMANO, 1889.

P. 1 et 2. — Gatti. Notes sur deux inscriptions (plus haut, n° 88) et sur un texte de Falère.

P. 129 et suiv. — Mommsen. Note sur une inscription découverte en Frise (plus haut, n° 63).

P. 133. — Du même. Deuxième exemplaire de l'édit de Constantin de *accusationibus*, connu déjà en partie par une inscription de Padoue (*C. I. L.*, V, 2781). Le début du texte qui manquait est ainsi conçu :

157)

[E]xemplum sacri edicti.

... ips... probatum est plurimos non [s]o[lum] fortunis.... accusationes... [n]onnum[quam]... ejusmodi causis tunc [o]s qui accus[an]tur quam qui [ad test]imonium vocantur gravissimis vexatio[ni]bus adjici. Un[de] c[on]s[ul]entes se[cur]itati provinciarum nos[tr]arum

ejusmodi remedi[a] prospeximus, ut accusator quidem non omnimodo de iudicio repellatur, etc.

Cette inscription a été trouvée en Crète.

P. 136. — Gatti. Note sur le discours de Néron aux Grecs (plus haut, n° 3).

CLASSICAL REVIEW, 1889.

P. 228. — F. Haverfield. Inscriptions de Sardaigne, d'après des copies de M. Tamponi.

Le plus grand nombre de ces inscriptions sont des milliaires, déjà publiées par les *Notizie degli Scavi* (voir plus haut, nos 22 et suiv.). Les nouvelles copies de M. Tamponi sont beaucoup plus correctes que celles qui figurent dans les *Notizie*.

Le texte suivant est inédit :

P. 228, n° 1. — Trouvée à Olbia.

158) A V R E L I O
 E X L S A L
 A V G V S T A
 A N · L X · S T
 X X X · H E S

L. 2, 3. — *Ex l(iburna) Sal(via) Augusta*. Cette liburne appartenait sans doute à la flotte de Misène.

COMPTES RENDUS DE L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES, 1889.

P. 22. — A Rome. Copie de M. Gsell.